

Règlement du concours RSCA Fan of the Day

Gagnez un abonnement

La participation au concours est gratuite et se fait sur le stand d'Allianz durant le Fan Day RSCA (dimanche 31 juillet 2016) et via notre page Facebook "Allianz Belgium".

Les membres du personnel d'Allianz Benelux sa ne peuvent pas participer.

Il y a **1 abonnement 'Jupiler Pro League 2016-2017'** (section E11/E12/E15/E16) **d'une valeur de 460€** à gagner.

Pour tenter votre chance, vous devez :

- Vous rendre au stand d'Allianz durant le RSCA Fan Day (du côté de la Tribune 2)
- Vous faire prendre en photo dans notre 'pop-up studio'.
Vous recevrez une impression de votre propre autocollant de football (jusqu'à l'épuisement des stocks)
- Les photos seront également publiées dans un album sur la page Facebook d'Allianz Belgium (<https://www.facebook.com/AllianzBelgium>).
- Le **mercredi 3 août** à 10 heures, le gagnant sera choisi en fonction des conditions suivantes (les trois conditions doivent être remplies):
 - La photo avec le plus de likes dans l'album sur notre page (les likes sur les photos partagées ne comptent pas) a une chance
 - Seulement les photos où le nom et le prénom de la personne sont clairement identifiés ont une chance
 - Seulement la personne nous suivant sur Facebook a une chance de gagner

Le gagnant sera informé personnellement via Facebook. Nous lui ferons parvenir les informations pratiques pour recevoir l'abonnement. Le nom du gagnant sera annoncé via les réseaux sociaux d'Allianz Benelux (pages pour la Belgique = Allianz Belgique).

L'abonnement gagné ne peut pas être échangé contre de l'argent ou d'autres tickets. Les frais de déplacement, parking ou autres ne sont pas remboursés. Le gagnant de l'abonnement s'engage à respecter les règles de conduite requises d'un supporter (voir [le règlement d'intérieur du RSCA](#)).

Le concours est placé sous le contrôle de Xavier Thirifays, Chief Compliance Officer. En cas d'ex aequo, un tirage au sort sera effectué sous son contrôle. Le résultat de ce tirage au sort est indiscutable et irrévocable. Le concours ne fait l'objet d'aucune correspondance.

Allianz Benelux sa ne pourra être tenue responsable des dommages éventuels suite à la participation, l'obtention ou l'usage d'un prix dans le cadre d'un des concours.

Les coordonnées personnelles des participants sont enregistrées en vue de pouvoir annoncer les gagnants de ce concours et de mener des campagnes d'information et de promotion, mais ne sont pas transmises à des tiers. Tout participant a également le droit, sur simple demande et sans frais, de (faire) supprimer des fichiers ses données à caractère personnel.